



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 41984

## Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des professeurs retraités de lycée professionnel - premier degré - qui ont été évincés de la revalorisation indiciaire de la fonction enseignante. Les retraités PLP1 attendent le décret d'assimilation - avec reconstitution de carrière - qui leur permettra d'être intégrés au second grade, comme leurs collègues actifs l'ont été par la circulaire ministérielle du 31 mars 1999. Il lui demande si le Gouvernement envisage de publier rapidement ce décret, à la fois dans un souci d'équité entre fonctionnaires et pour dissiper le sentiment d'injustice que ressentent ces pionniers de l'enseignement public technique que sont les retraités PLP1.

## Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP1 actifs dans le grade de PLP2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettront l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP1 retraités et de celles des personnes bénéficiaires d'un droit à réversion, à celles des PLP2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude. Elles nécessiteront, en tout état de cause, d'être soumises à la concertation interministérielle. A ce sujet, il convient de souligner qu'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité. En effet, le Conseil d'Etat considère que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que des dispositions différentes soient appliquées en la matière aux personnels, selon qu'ils sont en activité ou retraités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-André Wiltzer](#)

**Circonscription :** Essonne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41984

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2000, page 1090

**Réponse publiée le :** 10 juillet 2000, page 4155